



Belle-Île-en-Mer ■ Marie-Galante

AVIS de COURSE

5^{ème} TRANSAT BANQUE PRIVÉE EUROPÉENNE

BELLE ÎLE EN MER - MARIE GALANTE

Départ le dimanche 5 avril 2009



43bis, rue de Cronstadt - 75015 Paris - France
Tél. : +33/(0)1 48 42 54 90 - Fax : +33/(0)1 48 42 52 96 - Mail : penduick@penduick.com
www.transatbpe.com

Table des matières

| | | |
|----|---|---------|
| 1 | ORGANISATION | page 3 |
| 2 | REGLES APPLICABLES | page 3 |
| 3 | PARCOURS | page 3 |
| 4 | PROGRAMME | page 4 |
| 5 | FERMETURE DE LA LIGNE D'ARRIVEE | page 4 |
| 6 | OBLIGATIONS DE REPRESENTATION | page 4 |
| 7 | PENALITES | page 5 |
| 8 | PUBLICITE | page 6 |
| 9 | RESPONSABILITE | page 6 |
| 10 | ADMISSION | page 7 |
| 11 | EXPERIENCE PREALABLE | page 8 |
| 12 | CONDITIONS APTITUDES PHYSIQUES ET MEDICALES | page 9 |
| 13 | NOMBRE PARTICIPANTS | page 9 |
| 14 | BATEAUX ADMIS À COURIR | page 9 |
| 15 | CONTROLES AVANT DEPART | page 10 |
| 16 | DOCUMENTS A PRESENTER | page 10 |
| 17 | EQUIPEMENT SPECIFIQUE OBLIGATOIRE | page 10 |
| 18 | AIDE A LA NAVIGATION | page 11 |
| 19 | PHARMACIE | page 11 |
| 20 | APPEL | page 11 |
| 21 | CLASSEMENT | page 12 |
| 22 | PRIX | page 12 |

1 - ORGANISATION

La société MATCH RACING, organisateur et propriétaire des droits de la Transat Banque Privée Européenne dont le siège est situé 43bis, rue de Cronstadt - 75015 Paris, représentée par Monsieur Pierre BOJIC, Directeur Général de Pen Duick, organise une course sur Figaro Bénéteau 2.

Cette course est disputée **en solitaire**, sur le parcours « BELLE-ÎLE EN MER - MARIE GALANTE ». Son départ sera donné le **5 avril 2009**.

Le Comité d'Organisation Général comprend : l'Instance Organisatrice de la course, la Direction Technique de course et le Corps Arbitral Fédéral composé des présidents du Jury, du Comité de Course et de la Jauge.

2 - REGLES APPLICABLES

- L'épreuve sera régie par les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile 2009- 2012
 - Les règles de Classe Jauge Figaro Bénéteau édition Janvier 2009, et les avenants éventuels.
 - Le règlement du Championnat de France de Course au Large en Solitaire.
 - L'épreuve est classée en catégorie 1 des RSO,
 - Le R.I.P.A.M. s'appliquera de nuit en toutes circonstances et de jour à partir d'une distance de 30 milles de la ligne de départ de BELLE-ÎLE EN MER et jusqu'à une distance de 30 milles avant la ligne d'arrivée de MARIE GALANTE.
 - Les instructions de course, leurs annexes et avenants.
- La langue officielle est le français. En cas de conflit avec une traduction, le texte français prévaut.
- L'heure officielle pour l'épreuve sera en heure locale métropole TU + 1 avant le 29 mars 2009 à 03h00 ; TU + 2 à partir du 29 mars à 02h00.

3 - PARCOURS

Prologue

Le prologue aura lieu en accord avec la Classe Figaro Bénéteau le samedi 28 mars 2009

Distance : environ 40 milles

Départ de Concarneau

Arrivée Belle île en Mer (port de Le Palais)

Transat

Distance : environ 3 450 milles.

Départ de Belle-Île en Mer.

Arrivée à Marie-Galante (Iles de Guadeloupe)

4 - PROGRAMME

| | | | |
|--------------------------|---|--|----------------------------|
| Vendredi 27 mars 2009 | 17 H | Briefing Prologue | |
| | 18 H à 20 H | Pot « annonce 10 ^{ème} Transat AG2R » | |
| Samedi 28 mars 2009 | Le prologue aura lieu, en accord avec la Classe Figaro Bénéteau, le samedi 28 mars entre Concarneau et Belle-île-en-Mer | | |
| | à partir de 17 H | Ouverture porte du bassin | Port du Palais à Belle île |
| | 19 H | Briefing et Pot d'accueil | Belle Ile en Mer |
| | à partir de cette date, la présence des bateaux et d'un représentant est obligatoire | | |
| Du Lundi 30 mars 2009 | à partir de 10 H | confirmation des inscriptions | |
| au Vendredi 3 avril 2009 | à 18 H | Contrôle sécurité des bateaux remise des instructions de course | PC Course Belle Ile en Mer |
| Jeudi 2 avril 2009 | Horaire à définir | journée des scolaires | Belle Ile en Mer |
| vendredi 3 avril 2009 | 10 H | Briefing Sécurité et Instructions de course | Belle Ile en Mer |
| | 19 H | soirée officielle | Belle Ile en Mer |
| Samedi 4 avril 2009 | 19 H | présentation des skippers | Belle Ile en Mer |
| Dimanche 5 avril 2009 | 10 H | Briefing Météo départ | Belle Ile en Mer |
| | 13 H | ouverture porte du bassin | Belle Ile en Mer |
| | 15 H | Départ Transat | Belle Ile en Mer |

⇒ * ce qui est inscrit en rouge est une obligation de présence pour les skippers

- Un post logue pourra être organisé à Marie-Galante.
- Remise des Prix. La proclamation officielle des résultats et la Remise des Prix auront lieu à Marie-Galante, 48h au moins après l'arrivée du 1^{er} concurrent. En cas de retard sur le planning des arrivées, une soirée avec les premiers arrivés pourra être organisée la veille du retour du voyage de presse.

En cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit de modifier le programme. Cependant, le départ de la course ne pourra pas être avancé.

5 - FERMETURE DE LA LIGNE D'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera fermée, au plus tard, 7 jours (168 heures) après l'arrivée du premier concurrent.

6- OBLIGATIONS DE REPRESENTATION

6.1 A PARIS :

La présence du skipper est obligatoire à la conférence de presse de présentation début Mars (la date sera communiquée ultérieurement).

6.2 A BELLE-ÎLE-EN-MER

- 6.2.1** La présence des bateaux dans le port de Belle Île en Mer est obligatoire du samedi 28 mars 2009 après le parcours « prologue » et jusqu'au départ.

6.2.2 La présence du skipper est obligatoire :

- Au prologue, le samedi 28 mars 2009
- Du jeudi 2 avril 2009 jusqu'au départ
- Lors des briefings et des réceptions officielles (soirée du maire, soirée BPE...)
- Lors de la totalité de la réception officielle précédant le départ
- Pour la journée des scolaires

6.2.3 Un responsable technique du bateau devra être présent en permanence à Belle Île en Mer du Samedi 28 mars 2009 à 17 heures jusqu'au départ de la course et à Marie-Galante de l'arrivée du bateau jusqu'à son départ. Ses coordonnées devront être déposées auprès de l'Organisateur et du Comité de Course dès son arrivée à Belle Île en Mer.

6.3 A MARIE GALANTE:

La présence du skipper est obligatoire :

- A la conférence de presse d'arrivée,
- A la remise des prix, faute de quoi le prix ne sera pas remis
- Au post logue organisé à Marie-Galante.
- Un responsable technique du bateau devra être présent en permanence à Marie-Galante de l'arrivée du bateau jusqu'à son départ. Ses coordonnées devront être déposées auprès de l'Organisateur et du Comité de Course

7 - PENALITES

Les pénalités suivantes pourront être appliquées :

7.1 Contrôle des bateaux

Une pénalité de 500 € par 24 heures pour les bateaux non présents dans le port de Belle île en mer le samedi 28 mars 2009 à 17 heures.

7.2 Briefings, réceptions officielles, journée des scolaires, prologue et postlogue

Une pénalité de 500 € pour absence, non justifiée, du skipper aux briefings, aux réceptions officielles....

7.3 Remise des prix

La présence des skippers est obligatoire à la remise des prix, faute de quoi, le prix ne sera pas remis.

7.4 Infractions aux règles de course

Les pénalités seront appliquées selon les règles I SAF 2009-2012, les instructions de course, les avenants et les règles de la Classe Figaro Bénéteau (édition 2009).

Pour une infraction aux règles du RIPAM partie B, règles de barre et de route entre voiliers, quand elles s'appliquent, les concurrents pourront effectuer une pénalité de rotation de 2 tours conformément à la règle 44 des R.C.V.

Infraction à une règle du chapitre 2 :

Application de la règle 44.2 : « pénalité de rotation de deux tours »

Infraction établie par le Jury et non reconnue ou en application de la règle 14 : pénalité minimum de 2 heures, modification de la règle 44.1 b des RCV

S'il y a, à cette occasion, dommage sérieux, blessure ou avantage : pénalité minimum de 2 heures. Modification de la règle 44.1 des R.C.V.

Infraction pour une règle autre qu'une règle du chapitre 2 :

Discrétion du Jury.

8 - PUBLICITE

Avec l'autorisation de la Fédération Française de Voile et de l'I.S.A.F, la présente épreuve est classée en catégorie C (référence article 20 du règlement I SAF)

Le port de la publicité de l'organisateur est obligatoire.

Cette publicité doit être lisible et maintenu en état depuis l'inscription à Belle-Île en Mer jusqu'après la remise des prix à Marie-Galante.

En cas de non-respect, le Jury pourra appliquer une pénalité allant jusqu' à la disqualification.

9 - RESPONSABILITE

- a) Les skippers participeront à l'épreuve à leurs risques et périls et sous leur propre responsabilité à tous les effets. Il appartiendra à chaque skipper de juger en fonction de ses connaissances, des équipements dont il dispose, de la force du vent, des prévisions météorologiques, etc.. de l'opportunité de prendre ou de ne pas prendre le départ de l'épreuve ou de la continuer (règle fondamentale 4 des RCV).

Tout renseignement que tout membre de l'Organisation pourrait fournir avant ou en cours d'épreuve, tel par exemple un avis de coup de vent, constituera un élément parmi d'autres sur lesquels le skipper pourra fonder sa décision sans que cela puisse engager la responsabilité de l'organisateur ou de ses partenaires.

La responsabilité de l'Organisateur et de ses partenaires se limitera à assurer la régularité sportive de l'épreuve.

Toute autre responsabilité que pourrait accepter l'Organisateur ne pourra être que contractuelle et explicite.

En particulier :

- Les vérifications que le Comité de Course, soit de sa propre initiative, soit à la demande du Directeur de Course, du Jury ou de toute autre instance, serait amené à faire, auront pour seul but de s'assurer que les règlements ont été respectés.
- La veille, et spécialement la veille radio, ainsi que le suivi de la flotte que l'Organisateur pourrait assurer, devront être considérés par les skippers comme

facultative et aléatoire, et en aucun cas comme une sécurité complémentaire sur laquelle ils pourront compter.

- Toute demande faite auprès d'un membre de l'Organisation ne saurait engager la responsabilité de l'Organisateur que s'il a accepté explicitement cette demande, soit lui-même, soit par un de ses préposés officiellement accrédité à cet effet. Il en sera en particulier ainsi des demandes d'aides diverses, voire d'assistance en mer.
- b) Les skippers seront personnellement responsables de tous les accidents matériels et humains qui pourraient arriver à eux-mêmes, à leur voilier, aux autres voiliers, ou qu'ils pourraient causer à un tiers ou à tout bien appartenant à un tiers.
Les skippers seront responsables vis-à-vis de l'Organisateur de la souscription de toutes les assurances nécessaires pour couvrir les responsabilités civiles et dommages de la course.
L'absence de fait d'assurance aux tiers ne saurait engager la responsabilité de l'Organisateur ou de ses partenaires.
- c) Le présent Avis de Course rappelle qu'il est fait obligation à tout bateau (Règle Fondamentale 1.1 des RCV) de porter toute l'assistance possible à tout bateau ou toute personne en péril lorsqu'il sera en position de le faire, conformément aux dispositions internationales en vigueur.

Dans ce cas et après déroutage, le skipper devra aussitôt fournir et dès que possible au Comité de course, tous les éléments permettant une éventuelle restitution du temps.
Le Jury se prononcera sur cette restitution de temps dès qu'il aura reçu les éléments nécessaires aux calculs.

- d) Comme condition essentielle de leur participation, les skippers devront remettre à l'Organisateur, dûment daté et signé, le formulaire de renonciation à recours contre l'Organisateur, ses partenaires et ses assureurs, joint au dossier d'engagement définitif.

10 - ADMISSION

La course est ouverte à toute personne âgée d'au moins 18 ans à la date du départ, en règle avec :

- son autorité nationale,
- l'article 19 du règlement I.S.A.F., code d'admissibilité,
- la Classe Figaro Bénéteau 2.

La demande d'inscription sera enregistrée selon sa date de réception et sous réserve d'y joindre la fiche de renseignement dûment remplie et accompagnée d'un chèque ou d'un virement bancaire de 500 € de frais de dossier non remboursable à valoir sur les droits d'inscriptions.

Les frais d'inscription sont fixés à **3 000 € TTC, y compris 500 € TTC de frais de dossier non remboursable à valoir sur les droits d'inscription**, retenus en cas de

forfait du concurrent ou remboursés si le comité de sélection refusait sa candidature sans avoir à se justifier.

L'inscription définitive devra impérativement parvenir à l'organisateur **avant le 2 Février 2009** avec un chèque ou un virement bancaire représentant le solde du montant des droits d'inscription auprès de :

Match Racing
Inscription Transat BPE
43 bis rue de Cronstadt - 75015 Paris - France
Tel : + 33/(0)1.48.42.54.90
Fax : +33/(0)1.48.42.52.96
Email : penduick@penduick.com

Les chèques sont à libeller à l'ordre de Match Racing.

Les virements bancaires sont à effectuer aux coordonnées suivantes :

| | |
|-----------------------|------------------------------------|
| Titulaire du compte : | Match Racing |
| Code Banque : | 30003 |
| Code Guichet : | 01471 |
| N° de Compte : | 00020042507 |
| Clé RIB : | 63 |
| Domiciliation : | Société Générale La Baule |
| IBAN : | FR 76 3003 01471 000 200 42 507 63 |
| Adresse SWIFT : | SOGEFRPP |

Au delà du 2 février 2009, pour les inscriptions tardives, l'Organisateur ne pourra s'engager à fournir les mêmes prestations (place à quai, dossier de presse...).

Les frais d'inscription comprennent la dotation d'une balise de positionnement fournie par l'Organisateur à chaque concurrent. Une caution de 1 000€ sera demandée.

L'admission ne deviendra définitive que lorsque le voilier et son skipper auront satisfait aux dernières vérifications à Belle Île en Mer durant la semaine précédant le départ.

11 - EXPERIENCE PREALABLE

L'épreuve est ouverte aux concurrents qui ont participé à au moins l'une des épreuves suivantes :

- La Transat Ag2r
- Le Trophée BPE
- La Solitaire du Figaro
- La Cap Istanbul 2008
- La Route du Rhum,
- Le Vendée Globe,
- La Transat Jacques Vabre,

- La Transat 6,50,
- ou qui pourront justifier d'un palmarès et / ou d'une expérience à l'appréciation du Comité d'Organisation.

La direction technique de course se réserve le droit d'imposer aux concurrents une navigation qualificative.

Les décisions du Comité d'Organisation seront définitives et sans appel (règle 76.1 des RCV)

12 - CONDITIONS D'APTITUDES PHYSIQUES ET MEDICALES

Le skipper devra obligatoirement fournir à l'autorité organisatrice avant le 2 février 2009 :

- une attestation d'un stage de survie ISAF effectué dans un centre approuvé par l'ISAF et habilité par la FFVoile.
- Un dossier médical comprenant :
 - Obligatoirement les résultats d'une épreuve d'effort datant de moins de 4 ans
 - Obligatoirement les résultats d'une échocardiographie cardiaque
 - Un questionnaire médical facultatif, mais recommandé, à remplir et à signer par le coureur et son médecin traitant. (cf. Annexe)
- Rappel de la RSO 4.08.4 « **Au moins un des skippers doit posséder un brevet de secourisme récent ou équivalent, et doit connaître la gestion d'une urgence médicale qui peut arriver en mer, incluant l'hypothermie, et les procédures de communications pour obtenir un avis médical par radio, (sont acceptés l'AFPS datant de moins de 5 ans à cette date et le PSC1) »**

13 - NOMBRE DE PARTICIPANTS

L'épreuve est limitée aux 30 premiers inscrits.

Lorsque la limite de 30 bateaux sera atteinte, les suivants seront enregistrés sur une liste d'attente.

L'organisateur se réserve le droit d'inviter des concurrents supplémentaires.

14 - BATEAUX ADMIS A COURIR

Seuls les bateaux répondant aux Règles de Classe Figaro Bénéteau en vigueur, épreuve de "Catégorie 1 des R.S.O.", seront admis à courir.

Ils devront être titulaires de leur Certificat de Conformité signé par le Jaugeur Officiel de la Classe Figaro Bénéteau et être en règle avec leur Association de Classe.

Les bateaux devront satisfaire aux obligations fixées par le décret sur la sécurité à bord des navires de plaisance, ainsi qu'au règlement international, pour prévenir des abordages en mer.

15 - CONTROLE AVANT le DEPART

Les bateaux devront être accessibles à Belle île en Mer dès le lundi 30 mars 2009 10h00 aux différents opérateurs, une permanence compétente à bord assurée.

Les contrôles seront effectués selon un planning établi par le jaugeur d'épreuve.

Pour les mesures de voiles, les skippers doivent s'inscrire auprès de la Classe Figaro Bénéteau.

Seul le skipper aura autorité pour signer la fiche attestant de la mise en place de tout plomb. A sa demande, certains plombs pourront être (au maximum) doublés.

16 - DOCUMENTS A PRESENTER

Les concurrents devront présenter, au moment de leur confirmation d'inscription, à Belle-Île en Mer, les originaux des documents suivants :

- La licence fédérale en cours de validité portant le visa médical,
- Les concurrents étrangers devront justifier d'une assurance en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimum de 1,5 millions d'Euros,
- La carte d'autorisation de port de publicité délivrée par la FFV (*ou le document équivalent pour les skippers étrangers*),
- L'acte de francisation (*ou le document équivalent pour les skippers étrangers*),
- La quittance d'assurance du bateau à jour de la cotisation pour la Transat et le retour cargo,
- La déclaration sur l'honneur de conformité à la Jauge monotype, signée,
- Le livret du radeau de survie (*révisé*),
- Le numéro MMSI du voilier,
- La fiche de codage de la balise de détresse de type SARTSAT,
- La déclaration sur l'honneur de non-assistance extérieure, signée,
- Le formulaire de renonciation à recours contre l'Organisateur, ses partenaires et ses assureurs, dûment daté et signé,
- Le numéro du téléphone satellite et l'adresse Email,
- L'attestation de réussite du stage de survie et sécurité ISAF,
- L'attestation du Brevet de Secourisme ou équivalent
- Certificat de radiotéléphoniste restreint (*ou le document équivalent pour les skippers étrangers*),
- Licence VHF avec indicatif.

17 - EQUIPEMENTS SPECIFIQUES OBLIGATOIRES

Les concurrents doivent satisfaire à la **partie H** des règles de Classe Figaro Bénéteau 2009 en vigueur.

L'attention des concurrents est attirée sur les équipements spécifiques supplémentaires et obligatoires suivants :

- Un récepteur AIS
- Une **ALARME** sonore sur l'IRIDIUM,

- Un deuxième pilote est obligatoire et prêt à l'emploi.
Ce deuxième pilote peut être :
 - o Soit un pilote fixé et câblé ainsi qu'un deuxième vérin installé et prêt à l'emploi
 - o Soit un pilote pour barre franche
- **Un container étanche (conforme à la règle H2.17)**
Contenant (en plus de ce qui est demandé dans les règles de classe en H.2.1.1 b) :
 - 2 bâtons de Cyalume, (donc 4 au Total : 2 obligatoires et 2 supplémentaires)
 - Un flash light
 - Des rations de survie (1500 g),
 - 3 litres d'eau en briques ou en bouteilles,
 - Un étui étanche pour le téléphone Iridium.

La composition de la liste Pharmacie Classe Figaro 2009 est celle définie Catégorie 1 des règles de Classe

18 - AIDES A LA NAVIGATION

Application de l'article 41 des règles I SAF.

Le routage ou l'analyse météo personnalisée sont interdits.

Une déclaration sur l'honneur sera signée par le skipper lors de la confirmation des inscriptions à Belle Île en Mer.

19- PHARMACIE

L'embarquement d'une pharmacie de bord est obligatoire.

La liste des produits et accessoires recommandés est conforme à la liste définie par la Classe Figaro Beneteau pour un parcours Transatlantique en solitaire

Si des médicaments complémentaires doivent être embarqués pour des raisons médicales particulières, il appartiendra au concurrent de communiquer la liste de ces médicaments au Médecin de la course avant le **1^{er} mars 2009**.

Conformément à l'article 19.6.2 du règlement de l'I.S.A.F. (Annexe 3 - Section II, Code anti-dopage), certains produits dopants pourront être embarqués pour traiter une situation d'urgence. En cas d'usage de l'un ou de plusieurs de ces produits, le concurrent devra indiquer, dès que possible, au Médecin de la course, les raisons et les modalités d'utilisation de ces produits. Il devra, de plus, indiquer sur son livre de bord les circonstances qui l'ont conduit à les utiliser.

20 - APPEL

Sur autorisation de la Fédération Française de Voile, les décisions du Jury seront sans appel.

21 - CLASSEMENT

Le classement de la course sera fait selon le temps de course, majoré des pénalités ou minoré des bonifications éventuelles.

22 - PRIX

La dotation globale de la 5ème TRANSAT BANQUE PRIVEE EUROPEENNE sera d'un montant minimum de 100 000 € TTC.

L'Organisateur se réserve le droit d'amender le présent Avis de Course si des modifications s'avéraient souhaitables pour la sécurité et/ou la sportivité de la course.

Le texte faisant foi est le texte en français.